

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2026

Le douze mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie d'Arue, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUPRAT, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des taux d'impositions 2026
- Approbation du CFU
- Affectation des résultats 2025
- Vote du budget primitif 2026
- Avis du conseil municipal sur les dispositions du projet PLUi arrêté
- Motion pour maintenir l'organisation du service public des réseaux publics de distribution d'électricité à l'échelon des syndicats d'énergie.
- Questions diverses

Présents : Frédéric DUPRAT, Christelle DARRIEUX, Marie-France BATTY, Daniel BOURGUEDIEU, Jean-Luc HENNART, Christian FAUCHER, Nadine LABAT, Stéphane BARBE, Alex MAISONNIER

Absent : Caroline ROCHETTE

Secrétaire de séance : Marie-France BATTY

Avant l'examen des délibérations, Monsieur le Maire informe le Conseil que la question relative au vote des taux d'imposition est retirée de l'ordre du jour. Les bases prévisionnelles n'ont pas encore été communiquées par les services de l'État (Direction Générale des Finances Publiques). Cette délibération sera reportée à une séance ultérieure.

I - APPROBATION DES PROCES VERBAUX PRECEDENTS

Après lecture par Monsieur le Maire, les procès-verbaux des séances du 04/12/2025 et du 15/01/2026 sont approuvés à l'unanimité.

II - APPROBATION DU CFU**Délibération 01- 05/2026**

Le Maire quitte la séance, madame Christelle DARRIEUX en assure la présidence. Le Conseil Municipal approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	Prévu	375 365,66 €
	Réalisé	33 536,37 €
	Restes à réaliser	75 869,08 €
Recettes	Prévu	382 334,75 €
	Réalisé	78 887,06 €
	Restes à réaliser	0 €

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2026**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	Prévu	740 637,27 €
	Réalisé	364 235,38 €
	Restes à réaliser	0 €
Recettes	Prévu	470 972,73 €
	Réalisé	453 269,05 €
	Restes à réaliser	0 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	45 350,69 €
Fonctionnement :	89 033,67 €
Résultat global :	134 384,36 €

VOTE :

Pour : 08 : Christelle DARRIEUX, Marie-France BATTY, Daniel BOURGUEDIEU, Jean-Luc HENNART, Christian FAUCHER, Nadine LABAT, Stéphane BARBE, Alex MAISONNIER

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire reprend sa place en séance.

III- AFFECTATION DES RÉSULTATS**Délibération 02- 06/2026**

Après avoir approuvé le compte financier unique, les membres du conseil municipal, dont le maire, prévoit l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025.

Constatant que le CFU fait apparaître :

En fonctionnement :

- Un excédent de : 89 033,67 €
- Un excédent reporté (002) de : 266 422,54 €

Soit un excédent cumulé de 355 456,21 €

En investissement :

- Un excédent de : 45 350,69 €
- Un déficit reporté (001) de : - 6 969,09 €

Soit un excédent cumulé de 38 381,60 €

DÉCIDE, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2025 comme suit :

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2026

-	Affectation en réserve au 1068 :	37 487,48 €
-	Affectation au 002 :	317 968,73 €

Résultat d'investissement reporté (001) : 38 381,60 €

VOTE :

Pour : 09 - Frédéric DUPRAT, Christelle DARRIEUX, Marie-France BATTY, Daniel BOURGUEDIEU, Jean-Luc HENNART, Christian FAUCHER, Nadine LABAT, Stéphane BARBE, Alex MAISONNIER

Contre : 0

Abstention : 0

IV- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**Délibération 03- 07/2026**

Le Maire fait état de la proposition du budget primitif à l'aide d'un tableau Excel qui donne lieu à :

Investissement :

Dépenses	426 334,39 €
Recettes	502 203,47 €

Fonctionnement :

Dépenses	868 692,56 €
Recettes	868 692,56 €

Pour rappel total du budget :**Investissement :**

Dépenses	502 203,47 € (dont 75 869,08 de RAR)
Recettes	502 203,47 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses	868 692,56 €
Recettes	868 692,56 €

VOTE :

Pour : 09 - Frédéric DUPRAT, Christelle DARRIEUX, Marie-France BATTY, Daniel BOURGUEDIEU, Jean-Luc HENNART, Christian FAUCHER, Nadine LABAT, Stéphane BARBE, Alex MAISONNIER

Contre : 0

Abstention : 0

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2026**V- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DISPOSITIONS DU PROJET DE PLUI ARRÊTÉ****Délibération 04- 08/2026**

Monsieur le Maire présente un état d'avancement du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il informe l'assemblée que, par délibération du 3 février 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Landes d'Armagnac (CCLA) a arrêté le bilan de la concertation publique.

En tant que commune membre, Arue est désormais appelée à se prononcer sur les dispositions réglementaires qui la concernent directement. Monsieur le Maire précise enfin que le suivi de ce dossier est assuré conjointement par Christian FAUCHER et lui-même.

VOTE :

Pour : 09 - Frédéric DUPRAT, Christelle DARRIEUX, Marie-France BATTY, Daniel BOURGUEDIEU, Jean-Luc HENNART, Christian FAUCHER, Nadine LABAT, Stéphane BARBE, Alex MAISONNIER

Contre : 0

Abstention : 0

VI- MOTION POUR MAINTENIR L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITÉ A L'ÉCHELON DES SYNDICATS D'ÉNERGIE**Délibération 05- 09/2026**

En raison d'un lien avec l'affaire qui suit, Madame Christelle DARRIEUX quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire présente le rôle de partenaire technique et financier du SYDEC et sollicite le Conseil pour l'adoption d'une motion de soutien. Face au projet de décentralisation souhaitant confier la gestion des réseaux (énergie, eau, numérique) aux Départements, le SYDEC souhaite réaffirmer la pertinence de son modèle actuel. Le Conseil est invité à se joindre à cet élan commun pour convaincre le Gouvernement de ne pas fragiliser une organisation dont l'efficacité est reconnue.

VOTE :

Pour : 08 - Frédéric DUPRAT, Marie-France BATTY, Daniel BOURGUEDIEU, Jean-Luc HENNART, Christian FAUCHER, Nadine LABAT, Stéphane BARBE, Alex MAISONNIER

Contre : 0

Abstention : 0

VII - LOCATION DU GÎTE COMMUNAL - CONDITIONS D'UTILISATION ET TARIFS**Délibération 06 - 10/2026**

Suite à une erreur administrative dans la délibération n°192025 concernant la location du gîte communal et notamment les tarifs. Le maire indique qu'il est nécessaire de reprendre une délibération, mais les tarifs initialement pris ne changent pas.

Le maire rappelle les conditions de location et les tarifs :

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2026

	Caution	Tarif jour semaine	Tarif weekend	Jour supplémentaire
Personne résidant sur la commune	550 €	25 €	75 €	25 €
Personne résidant hors commune	550 €	50 €	150 €	25 €
Associations communales	550 €	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Associations hors commune, Comités d'Entreprises et Entreprises	550 €	25 €	75 €	25 €

La caution sera versée en 2 chèques :

- un de 500 € couvrant les éventuelles dégradations
- un de 50 € couvrant les éventuelles défaillances de nettoyage.

VOTE :

Pour : 09 - Frédéric DUPRAT, Christelle DARRIEUX, Marie-France BATTY, Daniel BOURGUEDIEU, Jean-Luc HENNART, Christian FAUCHER, Nadine LABAT, Stéphane BARBE, Alex MAISONNIER

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Monsieur le maire :

- Annonce le départ de la sous-préfète Mme Dominique PEURIÈRE
- **Bilan de la tempête Nils** : Monsieur le Maire présente un état des lieux des dégâts forestiers causés par la tempête Nils, soulignant l'ampleur des dommages subis. Concernant les assurances, il rappelle que le contrat "Groupama Forêt" ne prévoit une prise en charge des sinistres qu'à la condition que les dégâts constatés atteignent un seuil minimal de 40 %. Un rapport d'expertise devrait être bientôt transmis.

Accrobranche : Monsieur le Maire signale qu'un arbre présente une inclinaison anormale, compromettant la solidité de la structure et entraînant le relâchement des câbles. Un devis a été établi pour l'élagage de 45 pins situés dans le parc de l'accrobranche. Ces travaux rendront nécessaire le déplacement partiel de la structure. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'après contact avec l'assureur Groupama, ce dernier a confirmé l'absence de prise en charge du sinistre, les arbres n'étant pas couverts par le contrat d'assurance de la commune. A l'issue de ces divers travaux, les arbres et la structure de jeux seront vérifiés par un organisme habilité.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2026

- **Centrales photovoltaïques :** Monsieur le Maire rappelle que le capital de la société NEOEN a été cédé à la société PLENITUDE.

Par ailleurs, il informe le conseil de la tenue d'un rendez-vous avec un agent de l'Office National des Forêts (ONF), à la demande de l'État, afin de vérifier la conformité du respect des obligations légales de débroussaillage (OLD) aux abords des parcs.

Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture d'un courrier de la DDTM faisant état d'un respect total des obligations ; une première dans les Landes. Enfin, il précise que le rapport établi par les agents de l'ONF doit être transmis aux exploitants obligataires, à savoir la société NEOEN.

- **Travaux de rénovation et sécurisation scolaire :**
Monsieur le Maire fait part de ses échanges avec Monsieur ROUMEGOUS, responsable régional des transports scolaires. Un rendez-vous sur site, en présence du chauffeur de bus, a permis d'étudier les aménagements liés aux travaux devant l'école. Une première entrevue, avec Madame SALLIBARTAN, la directrice de l'école et Madame LARCHE, ATSEM sur l'école d'Arue, a été réalisée.

Manœuvre de retournement : La proposition consistant à effectuer le demi-tour au niveau du chemin rural de Bayle a été validée par le chauffeur, les conditions de faisabilité et de visibilité étant jugées satisfaisantes.

Sécurisation de l'accès : Monsieur le Maire a proposé la création d'un nouveau portail dans la cour de l'école maternelle, le long de la VC101. Cet aménagement vise à renforcer la sécurité des élèves lors de la montée et de la descente du bus.

Transfert de l'arrêt des collégiens : Le déplacement de l'arrêt de bus des collégiens a également été acté. Le nouveau point d'arrêt sera situé au niveau du bar communal, offrant un espace de stationnement adapté pour le car et permettant aux élèves de s'abriter en cas d'intempéries.

Ces changements notables verront le jour pour la rentrée de septembre 2026.

- **Demande du collectif des parents d'élèves du RPI de la Gouaneyre :** Monsieur le Maire expose la demande écrite du collectif des parents d'élèves sollicitant l'organisation d'un concours de pétanque le dimanche 26 avril. À cette occasion, le collectif souhaite louer les locaux du bar communal. Après échanges, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande. Monsieur le Maire précise qu'une convention de mise à disposition sera établie afin de définir les modalités d'occupation et les responsabilités de l'organisateur
- **Label Villes et Villages Étoilés :** Monsieur le Maire a le plaisir d'informer le Conseil Municipal que la commune a été récompensée par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). Au regard des efforts accomplis en matière de sobriété lumineuse, le label "2 étoiles" a été officiellement attribué à la commune.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2026

- **Remerciements post-tempête Nils** : Monsieur le Maire souhaite partager avec le Conseil Municipal les nombreux témoignages de gratitude reçus de la part des administrés (courriels, remerciements verbaux, attentions diverses) suite à la gestion de la tempête Nils. En retour, Monsieur le Maire tient à exprimer ses remerciements à tous les bénévoles, à toutes les personnes qui ont veillé sur leurs voisins, aux employés communaux ainsi qu'aux élus pour leur mobilisation exceptionnelle.
- **Demande de subvention – Les Restos du Cœur** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de l'association "Les Restos du Cœur". Comme chaque année, l'organisme sollicite le soutien financier de la commune pour le fonctionnement de ses activités de solidarité. Cette demande sera examinée lors de la prochaine séance consacrée au vote des subventions aux associations.
- **Projet de logements sociaux – XL Habitat** : Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de deux logements sociaux situés rue de l'Église. Les deux précédentes procédures d'appel d'offres s'étaient révélées infructueuses. Suite à une réunion de travail avec le bailleur social XL Habitat le 4 mars dernier, une nouvelle solution technique a été élaborée. Ce nouveau projet, basé sur une construction optimisée, permet désormais d'atteindre l'équilibre budgétaire nécessaire à la réalisation de l'opération. Monsieur le Maire précise que les propositions architecturales seront prochainement présentées et étudiées par les membres de la Commission Bâtiment.
- **Travaux de peinture de l'église Saint-Clair** : Monsieur le Maire informe le Conseil que la société SADYS n'a pas pu intervenir aux dates prévues en raison des conditions météorologiques consécutives à la tempête. Avant de débiter les prestations, l'entreprise doit procéder à un contrôle du taux d'humidité des supports afin de garantir la tenue de la peinture. Sous réserve de résultats favorables, le chantier devrait démarrer prochainement.
- **Ralentisseurs : Aménagements de sécurité** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de création des écluses de voirie sont désormais achevés sur la VC101. Le chantier sera totalement finalisé après la pose de la signalisation verticale (panneaux) et la réalisation du marquage au sol (lignes blanches), prévues prochainement.
- **Logement communal** : Monsieur le maire informe des difficultés rencontrées par l'entreprise pour retirer la colle du revêtement de sol. Une solution plus technique est envisagée.
- **Cérémonie commémorative du 19 mars** : Monsieur le Maire regrette la faible affluence constatée lors de la cérémonie du 19 mars dernier. Afin de favoriser une plus large participation des administrés aux futures commémorations, il propose de renforcer la communication et à veiller à la multiplication des supports de publication pour convier la population.
- **Organisation des élections municipales** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau de répartition du bureau de vote pour le premier tour de scrutin du 15 mars 2026.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2026

Aussi, Monsieur le Maire fait un rappel sur les règles de validité des suffrages pour le scrutin du 15 mars 2026. Afin d'éviter toute contestation lors du dépouillement, il est préconisé d'informer les administrés sur l'importance de ne pas altérer les bulletins (noms barrés ou surcharges) auquel cas, ces bulletins seront déclarés nuls lors du dépouillement.

➤ *Stéphane BARBE :*

- *Monsieur FAUCHER a présenté au Conseil un document relatif au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Monsieur BARBE fait part de ses interrogations concernant le caractère argileux des sols sur le territoire communal. Monsieur FAUCHER précise en réponse qu'il s'agit d'un document d'orientation générale à l'échelle de l'intercommunalité.*

➤ *Alex MAISONNIER :*

- *Monsieur MAISONNIER sollicite un point d'étape concernant le dossier de la matérialisation des chemins ruraux. Il souligne l'importance de ce travail pour la préservation du domaine public et exprime le souhait que les opérations soient poursuivies. Monsieur le Maire prend note de cette demande et confirme la volonté de la municipalité de mener ce projet à son terme.*

➤ *Marie-France BATTY :*

Fait un point sur les bâtiments communaux :

- *La rénovation du plancher de l'église est terminée. Le Maire intervient sur le rapport transmis par la société BODET CAMPANAIRE concernant la maintenance du clocher ; il y est indiqué que le plancher de cette même église n'est pas en l'état, c'est à se demander s'ils sont montés au clocher. En raison de cela, le maire propose de résilier le contrat de maintenance.*
- *Plusieurs toitures communales ont subi des dégâts (tuiles cassées), notamment sur le futur local de chasse, le foyer et la salle des associations. L'entreprise GASCOGNE CHARPENTE est intervenue pour procéder au remplacement des tuiles défectueuses.*
- *Une rénovation de l'éclairage du plafond du foyer est programmée et sera réalisée en régie.*
- *Suite à des dégâts constatés au foyer, Monsieur le Maire suggère de renforcer la convention de mise à disposition des salles. Il est proposé d'y intégrer une clause relative au respect du voisinage et au bon usage des équipements communaux.*

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2026

➤ *Christelle DARRIEUX :*

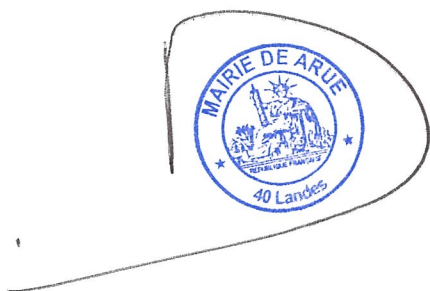
Fait un rapport sur la dernière réunion du RPI :

- *Le projet de remplacement du chauffage dans les trois écoles nécessite une actualisation des devis, et une réflexion est en cours sur le mode de financement (autofinancement ou emprunt).*
- *Concernant l'école de Lencouacq, le devis pour la mise en sécurité du portail a été mis à jour pour une meilleure fonctionnalité.*
- *Enfin, une demande a été formulée par les élus de Lencouacq afin que chaque école du RPI dispose de sa propre machine à laver le linge. Avant de procéder à cet achat, des précisions sont demandées sur le coût de fonctionnement de cette unique machine à laver, supporté par la commune de Lencouacq.*

La séance est levée à vingt heures cinquante-deux

*Le Maire,
Frédéric DUPRAT*

*La Secrétaire de Séance,
Marie-France BATTY*



Liste des délibérations prises au cours de la séance :

Délibération n°1 : 05/2026 - Approbation du compte financier unique

Délibération n°2 : 06/2026 - Affectation des résultats

Délibération n°3 : 07/2026 - Vote du budget primitif 2026

Délibération n°4 : 08/2026 - Avis du conseil municipal sur les dispositions du projet de PLUi arrêté

Délibération n°5 : 09/2026 - Motion pour maintenir l'organisation du service public des réseaux publics de distribution d'électricité à l'échelon des syndicats d'énergie.

Délibération n°6 : 10/2026 - Location du gîte communal - conditions d'utilisation et tarifs